



6 août 2024

Les résolutions contribuent à la défense des intérêts des organisations agricoles

Par Paul Vickers, vice-président, Fédération de l'agriculture de l'Ontario

À titre d'organisme de défense des intérêts des agriculteurs, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO) prend des mesures pour veiller à ce que les préoccupations de ses membres soient portées à l'attention des décideurs.

Les domaines prioritaires de notre organisation sont déterminés par les actions et les politiques des trois ordres de gouvernement, par notre plan stratégique et par les résolutions que proposent nos membres. Ces résolutions régissent nos activités pour l'année et, chaque année, il nous incombe de rendre compte aux membres de ce que nous avons accompli au cours de cette période.

Tout membre de la FAO – particulier, fédération ou organisation membre – peut présenter une résolution à notre conseil d'administration provincial à n'importe quel moment de l'année. Le plus souvent, cependant, les résolutions sont présentées, débattues et votées lors de notre assemblée générale annuelle, en novembre.

Toutes les résolutions soumises sont examinées par le comité des résolutions de la FAO, que je préside cette année. Nous n'acceptons ni ne rejetons les résolutions; notre rôle consiste simplement à nous assurer que chaque résolution est complète et clairement formulée, et qu'elle porte sur une question qui n'a pas déjà été abordée.

Le vrai travail commence une fois qu'une résolution est adoptée. Le conseil provincial examine chaque résolution et étudie soigneusement la manière dont elle s'inscrit dans le mandat et les priorités de notre organisation, ainsi que ses conséquences possibles sur nos ressources humaines et financières. Il en résulte un plan d'action décrivant les prochaines étapes, qui peuvent supposer l'intervention des membres du conseil d'administration, de personnel et d'autres intervenants, selon la question.

Nous communiquons ce plan d'action à la personne ou à l'entité qui a présenté la résolution à l'origine. Une fois par année, avant l'assemblée annuelle, un rapport professionnel complet sur les activités liées aux résolutions est distribué à tous les membres. La FAO y aborde en détail toutes les résolutions adoptées au cours de l'année écoulée, ainsi que toutes les décisions et mesures prises à l'égard de chacune résolution; il contient également des copies de toute la correspondance échangée.

Ces informations sont aussi accessibles en permanence dans une base de données en ligne réservée aux membres sur le site Web de la FAO. On peut aussi en faire la demande auprès des représentants des services aux membres de la FAO, des administrateurs provinciaux ou du bureau de la FAO à Guelph. Notre objectif est que tous les membres puissent savoir ce qu'il est advenu de chaque résolution, et pas seulement la personne ou l'organisation qui l'a présentée.

À mes yeux, les résolutions comptent parmi les éléments les plus importants du processus démocratique qui régit notre organisation. Elles permettent de donner une voix aux membres

locaux en nous aidant à comprendre leurs souhaits et leurs besoins, et en votant chaque résolution, les membres nous font connaître les questions qu'ils veulent que nous étudions.

Quelquefois, ces questions sont de nature régionale; les passages à niveau sur les terres privées sont un problème important dans l'Est de l'Ontario, par exemple. D'autres fois, elles sont de nature provinciale, comme les questions d'aménagement du territoire qui ont un impact sur toutes les régions de l'Ontario; il peut aussi s'agir de questions fédérales qui ont des répercussions sur les agriculteurs, comme les changements fiscaux ou les droits de douane sur les importations d'engrais.

Les résolutions ne concernent pas toujours uniquement des questions liées à l'activité agricole. Nous recevons régulièrement des résolutions concernant les soins de santé en milieu rural, la santé mentale des agriculteurs, les défis liés à l'Internet haute vitesse et à la connectivité cellulaire en milieu rural, entre autres.

En tant que conseil et organisation, nous apprécions l'engagement de nos membres ainsi que les orientations et priorités qu'ils définissent, et nous ne ménageons aucun effort afin de représenter leurs besoins en prenant des mesures à l'égard de chaque résolution.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Tyler Brooks

Directeur des communications et des relations avec les intervenants

Fédération de l'agriculture de l'Ontario

519-821-8883 poste 218

tyler.brooks@ofa.on.ca